

BDC • La conduite, la surveillance et la clôture d'un programme de laminage



Produire - Réaliser

Fonderie - Forge

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Cette activité consiste à assurer la conduite du programme de laminage ordonnancé afin de garantir les critères SQCDP (Sécurité, Qualité, Coût, Délai, Performance).

A partir d'une salle de commandes, de pupitres, d'écrans de contrôle, le lamineur de produits métallurgiques doit surveiller, actionner des commandes, saisir et contrôler des valeurs, informations, images de vidéosurveillance...

Pendant le déroulé du programme de laminage, à fréquence définie par la nature des produits et/ou les procédures internes, des contrôles sont effectués. Cette activité consiste donc à procéder à la vérification des caractéristiques définies et attendues : longueurs, largeurs, diamètres, formes, épaisseurs, poids, nuances (...) avec les moyens de contrôle et de mesure mis à disposition : pieds à coulisse, micromètre, gabarit/tampon...

L'activité est tracée à travers des informations précises comme le n° de lot, la date, l'heure du relevé renseignées dans le système de gestion de la qualité (logiciel de suivi, tablette, rapport, carte, PV, tableau relevé de contrôle...). Si une dérive est constatée, l'activité consiste à corriger les paramètres pour éviter ou limiter les défauts des produits.

Une fois le programme achevé, une série d'opérations doit être effectuée pour clôturer le programme : stockage et/ou livraison des produits laminés, vérification de la conformité de la ligne et des cages démontées, débarrassage/nettoyage permettant le démarrage optimal du prochain programme de laminage.



COMPÉTENCES

1. Conduire un laminoir en marche normale
2. Contrôler la conformité des produits laminés
3. Clôturer un programme de laminage

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0275)

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- Période de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de développement des compétences
- CPF